

DELIBERATION : 2022-04-32

OBJET : Demande de subventions Leader : projet de valorisation de la gastronomie locale.

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-sept septembre à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

Allos :

LANTELME Michel
 PELLISSIER Stéphane
 BIANCO Philippe

Angles :

Annot :

COZZI Marion
 FENOUIL Jean
 MAZZOLI Jean
 RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
 VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

LIPERINI Bernard
 VINCENT Jean-Marc
 MARANGES Philippe
 JONKER Nina
 GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sausses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

Colmars les Alpes :

Demandolx :

GAGLIO Baptiste

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
 BONIFASSI Eric

La Garde :

ŒIL Jean-Charles

La Mure Argens :

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

PONS-BERTAINA Viviane

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

Rougon :

AUDIBERT Maxime

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
 VACCAREZZA Francine
 GIRAUD Sophie

Saint Benoit:

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

CHAILLAN Alix

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :

MICHEL Laurent

Senez :

Soleilhas :

LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

Thorame-Haute :

OTTO-BRUC Thierry

Ubraye:

Val de Chavagne:

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

ROUX Laurent

Absents représentés : M. IACOBBI Christophe ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis ; Mme FALASCHI Sandra ayant donné pouvoir à M. FENOUIL Jean ; M. GARNIER Brice ayant donné pouvoir à M. ROUX Laurent ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; Mme CHEVALLEY Emilie ayant donné pouvoir à M. LIPERINI Bernard ; Mme TILLEMANN Line ayant donné pouvoir à M. VINCENT Jean-Marc ; M. VIALE Thierry ayant donné pouvoir à Mme BIZOT-GASTALDI Michèle ; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel ; M. BARBAROUX Christophe ayant donné pouvoir à M. OTTO-BRUC Thierry ; M. COTTON Daniel ayant donné pouvoir à M. BONIFASSI Eric ; M. DONNINI Gérard ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas ; M. LAUGIER Joël suppléé par M. ŒIL Jean-Charles ; M. DELSAUX Alain ayant donné pouvoir à M. VIVICORSI Pierre-Louis ; M. GERIN-JEAN François ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. CLUET Frédéric ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; M. AUDIBERT Jacques suppléé M. AUDIBERT Maxime ; Mme ISNARD Madeleine ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert ; M. DAGONNEAU Frank suppléé par M. Laurent MICHEL ; M. DURAND Gilles ayant donné pouvoir à Mme VACCAREZZA Francine ; M. BICHON Bruno ayant donné pouvoir à M. COULLET Alain ;

Absents excusés : M. BAC Aimé ; M. PATRICOLA Sauveur ; M. ROUSTAN Claude

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Demande de subventions Leader : projet de valorisation de la gastronomie locale.

Exposé

La Communauté de Communes est fortement mobilisée depuis de nombreuses années, et ce dans la continuité de l'action du Pays A3V, sur le développement des circuits-courts et la mise en avant de la production agricole locale. Depuis 2019, cet engagement s'est formalisé à travers un Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Parallèlement, la CCAPV porte une candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire », afin de mener une politique de sensibilisation des habitants, des visiteurs et du jeune public à la qualité du patrimoine, de l'architecture, du cadre de vie et des patrimoines matériels et immatériels de son territoire.

Dans ce contexte, il est envisagé de réaliser des actions de promotion des spécialités et spécificités culinaires locales en lien avec la valorisation des produits agricoles du territoire, du savoir-faire des agriculteurs, des artisans et des restaurateurs. Cette volonté se matérialiserait sous la forme de plusieurs actions conjuguées :

- L'édition d'un livre pour compiler et mettre en valeur ces atouts qui représentent une partie conséquente du patrimoine immatériel de l'intercommunalité : spécialités culinaires, recettes de terroir, lien avec l'histoire des productions.
- Réalisation de vidéos de recettes de cuisine confectionnées par des chefs locaux et des habitants.
- Création et réalisation d'un événementiel de lancement de ces supports, en lien avec le programme culturel de la CCAPV, le label Pays d'Art et d'Histoire et les associations locales.
- Réimpression, après remise à jour, de l'annuaire des producteurs disponible à ce jour uniquement en version numérique.
- Réalisation et impression de recettes sur des sets de tables imprimés puis diffusés auprès des restaurateurs labellisés Pays Gourmand. Une déclinaison numérique serait également mise en ligne sur les sites des offices de tourisme et de la CCAPV.

Ces actions, outre la mise en valeur, la réappropriation des recettes traditionnelles par les habitants et la promotion du territoire, permettrait également une revisite contemporaine, dans l'objectif de faciliter l'utilisation des productions locales. Cette ambition concourrait à celles du PAT, en permettant aux populations de renouer avec une alimentation moins industrielle, faite maison et valorisant la gastronomie locale.

Le budget prévisionnel de cette opération est le suivant :

CHARGES TTC		PRODUITS	
<i>Prestations diverses</i>	47 588,20 €	Fonds européen Leader	47 752,93 €
		Autofinancement CCAPV	5 305,08 €
<i>Frais de déplacements</i>	1 545,51 €		
Frais de stage	3 412,50 €		
Frais de structure (forfait de 15%)	511,80 €		
<i>Sous-total charges de personnel</i>	3 924,30 €		
TOTAL	53 058,01 €		53 058,01 €

Ce projet présenté en opportunité au comité de programmation du GAL en date du 28 juin 2022 a reçu un avis favorable.

Décision

Au regard de ces éléments et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **D'APPROUVER** la réalisation de ce projet sous réserve des financements fléchés
- **DE SOLLICITER** le GAL Grand Verdon pour le financement du projet de valorisation de la gastronomie locale, à hauteur de 47 752,93 €.
- **DE PREVOIR** l'inscription aux budgets 2023-2024 des dépenses et recettes correspondantes,
- **DE S'ENGAGER** à ne pas commencer l'opération avant la date de début d'éligibilité des dépenses,
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération, y compris les demandes de subventions correspondantes.

Cette décision est adoptée à l'unanimité
 Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
 Le 27 septembre 2022
 Le Président,



Maurice LAUGIER